



Convocation :..... 02.10.2024
Affichage :..... 02.10.2024

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 7
(votants..... 7

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 10 OCTOBRE 2024 À 18H00

N° 2024/18

Objet : Concours *Les étudiants créateurs de Castres-Mazamet* - attribution des dotations financières aux lauréats

Membres présents :

Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, MM. Xavier AZAÏS, Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

MM. Michel BENOIT, Didier HOULES.

Secrétaire :

Michel BENOIT

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d'enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

Délibération n° 2024/18

Concours *Les étudiants créateurs de Castres-Mazamet* - attribution des dotations financières aux lauréats

Le Président ayant exposé,

La Communauté d'agglomération et le Syndicat mixte pour l'enseignement supérieur du sud du Tarn organisent le concours *Les étudiants créateurs de Castres-Mazamet*.

Ce concours, qui a pour objet de soutenir l'entrepreneuriat étudiant et d'encourager la création d'activités nouvelles et l'émergence de startups innovantes sur le territoire, s'adresse aux étudiants qui souhaitent développer à Castres-Mazamet un projet innovant. Les lauréats bénéficient d'une dotation financière de la Communauté d'agglomération et d'un accompagnement par Castres-Mazamet Technopole.

Une attention particulière est portée aux projets dans les domaines qui correspondent aux pôles de compétences technopolitains et aux filières d'enseignement supérieur scientifique et technologique de Castres-Mazamet : numérique, santé et e-santé, chimie et bio-industries, mécanique et maintenance industrielle.

Pour l'édition 2024, les lauréats issus de quatre établissements différents ont reçu quatre prix. Ils portent des projets dans le domaine du numérique et du numérique et santé.

La cérémonie de remise des récompenses a eu lieu le jeudi 12 septembre à 18h, à la Maison de Campus.

Le Jury, réuni le mardi 2 juillet 2024, a auditionné les candidats et décerné les Prix comme suit :

- le GRAND PRIX, doté de 1 000 €, a été décerné à Rayan OUDIB et olivier GIBAUD, étudiants à l'École d'ingénieurs ISIS, pour le projet *BODYSYNCH*,

- le PRIX SPECIAL DU JURY, doté de 750 €, a été décerné à Maeva VIGNON et Raphaël CAPDEVIELLE, étudiants à l'École Supérieure Numérique du Tarn, pour le projet *SHOPTONSTYLE*,

- les PRIX D'ENCOURAGEMENT, au nombre de deux, dotés de 250 € chacun, ont été décernés à :

Alexis RARCHAERT, étudiant à l'IUT, pour le projet *FRESH ALERT*

Maxime ALGANS, étudiant au lycée de La Borde Basse, pour le projet *KONECT CASQUE*

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des voix,

- décide d'attribuer à chacune et chacun des lauréats 2024 du Concours des Étudiants créateurs de Castres-Mazamet, les dotations financières individuelles correspondant aux prix décernés, selon le tableau joint en annexe à la présente délibération,
- dit que les crédits sont inscrits au budget 2024 du Syndicat mixte, chapitre 65, nature 65748.

Fait et délibéré à Castres, le 10 octobre 2024

Pour extrait conforme,
Le Président,



Arnaud BOUSQUET